



**Énergie NB Power**

P.O. Box 2000/C.P. 2000  
515 King Street/515, rue King  
Fredericton, NB  
Canada E3B 4X1  
www.nbpower.com  
www.energienb.com

## Communiqué

Le 25 février 2002

### **Énergie NB – Soumission du projet de remise à neuf de Point Lepreau à la CESP**

**Fredericton** – Énergie NB a soumis à la Commission des entreprises de service public (CESP) des preuves visant une recommandation sur la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

«Point Lepreau est notre principale centrale de base, et ses coûts du combustible sont minimes en comparaison à ceux des centrales thermiques», de dire Ken Little, vice-président, Affaires réglementaires. «De plus, elle produit de l'électricité sans dégager des émissions atmosphériques, comme les gaz à effet de serre, qui posent des problèmes locaux et internationaux.»

En 1996, une évaluation économique et technique a constaté qu'il faudrait remettre la centrale à neuf vers l'an 2008. Énergie NB propose le remplacement des tubes du réacteur et la remise à neuf d'autres composants pour prolonger la vie utile de la centrale jusqu'à 2032. Les travaux s'étendraient d'avril 2006 à septembre 2007 et coûteraient environ 845 millions de dollars.

Énergie NB et Énergie atomique du Canada Ltée (EAACL) ont effectué une évaluation d'ingénierie pour définir la portée des travaux de remise à neuf. Le conseil d'administration d'Énergie NB a approuvé la soumission du projet à l'approbation des agences de réglementation lors de sa réunion en décembre.

La remise à neuf proposée constitue l'option la moins dispendieuse pour Énergie NB de répondre à ses besoins futurs d'électricité sans dépasser les niveaux cibles en matière de réduction des émissions. Point Lepreau fournit 30 % de l'électricité utilisée au Nouveau-Brunswick depuis sa mise en service en 1983. Sa facteur de capacité pour la période de 1983 à 2002 se chiffre à 83,6 %.

La remise à neuf de Point Lepreau constitue un élément clé de la stratégie de réduction des émissions de gaz carbonique d'Énergie NB. Cette stratégie permet au Nouveau-Brunswick de respecter les cibles en matière de gaz carbonique du protocole de Kyoto et du plan d'action pour le changement climatique des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. La stratégie comprend aussi des initiatives en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables, la réduction des exportations à marge peu élevée et la répartition de la production.

EACL sera l'entrepreneur général du projet. Le contrat prévoit des prix fermes, ainsi que des mesures incitatives et des pénalités liées au respect du calendrier de construction. On négocie des ententes de stabilisation de la main-d'oeuvre pour stabiliser le climat de travail pendant la construction. À la suite du projet, Énergie NB prévoit partager avec EACL les risques reliés à la production future.

Le projet de remise à neuf a été inscrit auprès de la Commission canadienne de la sûreté nucléaire et du ministère provincial de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

02/02/25

Personne-ressource des médias – Jeffrey Carleton, Énergie NB, au (506) 458-4723.

02/02/25